

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Location de Chalet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la location de chalets au sein de la résidence. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

1. Conditions de réservation et de paiement

1. Les arrivées s'effectuent entre 15h et 19h. En cas d'arrivée tardive, le locataire doit impérativement prévenir la réception.
2. Un acompte compris entre 30 % et 100 % du montant total du séjour est exigé au moment de la réservation, selon la date de celle-ci.
3. Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 14 jours avant la date d'arrivée. À défaut de réception du règlement dans ce délai, la réservation sera automatiquement annulée et l'acompte ne sera pas remboursé.
4. Les chèques vacances sont acceptés comme moyen de paiement.

2. Occupation du chalet

1. En aucun cas, le nombre maximal de personnes prévu pour le chalet ne peut être dépassé.
2. Aucun groupe composé uniquement de personnes mineures ne sera accepté.
3. Les animaux de compagnie sont admis dans tous les locatifs avec un supplément, sauf pendant le festival du Chien à Plumes.
4. Les chalets ainsi que l'ensemble des parties communes sont strictement non-fumeurs.

3. Caution

1. Une caution de 250 € sera demandée à l'arrivée (400 € pendant le festival du Chien à Plumes).
2. Cette caution garantit la perte, la casse, la dégradation du matériel ainsi que la propreté du logement.
3. Elle sera restituée au départ, après l'inventaire de sortie, déduction faite des éventuels frais liés aux dégradations, au matériel manquant ou au nettoyage insuffisant.

4. Ménage et état des lieux

1. Le nettoyage final est à la charge du locataire.
2. Si la Direction le juge nécessaire ou si le locataire le souhaite, le ménage pourra être effectué par nos soins. Un forfait ménage sera alors facturé (la vaisselle est exclue de ce forfait).
3. Un inventaire de sortie est obligatoire. Le locataire doit prendre rendez-vous à l'accueil au plus tard la veille du départ.

5. Départs

Les départs s'effectuent entre 8h et 10h. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des frais supplémentaires.

6. Non-occupation du chalet

En l'absence d'un message écrit du locataire signalant un retard d'arrivée, le chalet reste réservé jusqu'au lendemain midi. Passé ce délai, il pourra être remis à la location sans qu'aucune réduction ou indemnité ne soit accordée.

La Direction se réserve le droit de modifier l'affectation du chalet, sans que cela n'entraîne de modification des prestations réservées.

7. Annulation

7.1 Annulation par le locataire

Les sommes versées pour la réservation ne sont en aucun cas remboursables, quel que soit le motif de l'annulation.

7.2 Garantie annulation facultative

La garantie annulation permet le remboursement des sommes versées pour la réservation (hors frais de dossier et garantie annulation) jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée.

8. Départ anticipé

Tout séjour commencé est dû en totalité. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de départ anticipé, quel qu'en soit le motif.

9. Taxe de séjour

La taxe de séjour s'élève à 1,11 € par personne et par nuit, à partir de 18 ans.

10. Linge de maison

Les draps, serviettes et torchons ne sont pas fournis. Les draps et serviettes peuvent être loués sur demande. Une caution de 20 € par chalet sera demandée à l'accueil le jour de l'arrivée pour toute location de serviettes.

11. Responsabilité et assurance (ajout recommandé)

Le locataire est responsable des dommages causés par lui-même, les personnes l'accompagnant ou les animaux durant le séjour. Il est recommandé au locataire de vérifier qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile villégiature.

La Direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels au sein des logements ou des parties communes.

12. Force majeure (ajout recommandé)

La Direction ne saurait être tenue responsable de l'inexécution du contrat en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté (intempéries, catastrophes naturelles, décisions administratives, coupures de réseaux, etc.).

13. Litiges

En cas de litige, le Tribunal d'Instance de Chaumont est seul compétent.